



Système académique de transferts de crédits - cadre de reconnaissance

L'UJM, par l'intermédiaire de ses responsables de diplômes (le processus d'attribution de crédits est décentralisé dans chaque composante), a défini pour chaque module constitutif (groupe de référence) d'unité d'enseignements d'un programme diplômant, une distribution des notations (en termes de pourcentages) par la collecte de toutes les notations octroyées au cours d'une période couvrant deux années académiques pour le groupe de référence identifié.

Ce tableau des pourcentages d'octroi des notations du groupe de référence concerné est intégré dans tous les relevés de notes.

Pour le transfert de crédits (par le responsable de chaque diplôme ou semestre), celui se fait par comparaison du tableau des pourcentages du groupe de référence du partenaire avec nos propres tableaux. Sur la base de cette comparaison, les notes individuelles peuvent être converties.